

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

99° CONSEIL D'ADMINISTRATION (25 JANVIER 2024)

Plan d'avenir pour les transports : adoption du budget initial 2024 en hausse de 20%

Paris, le 25 janvier 2024 – Le Conseil d'administration de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFIT France) s'est tenu sous la présidence par intérim de **M. Rodolphe GINTZ**, directeur général des infrastructures, des transports et des mobilités.

Adoption du budget initial en hausse de 20%

Le Conseil d'administration a examiné et approuvé le **budget initial** de l'année **2024** qui marque une nouvelle augmentation très significative (+20 %) des recettes et dépenses d'intervention. Sur la base du scénario « planification écologique » du rapport du Conseil d'orientation des infrastructures, il traduit l'ambition du Gouvernement portée par le **plan d'avenir pour les transports** dont l'AFIT France assure la majeure partie des financements aux côtés notamment du groupe SNCF et de la société des grands projets.

Tout en s'inscrivant dans les priorités stratégiques de la loi d'orientation des mobilités, le **plan d'avenir pour les transports** accentue encore d'avantage l'engagement prioritaire en faveur des **infrastructures existantes** avec d'ambitieux programmes de **régénération** et de **modernisation**, ainsi que des investissements dans les mobilités alternatives à la route.

Ainsi, **5,08 milliards d'euros** sont prévus au titre des autorisations d'engagement et **4,62 milliards d'euros** au titre des crédits de paiement.

Ce budget initial traduit en particulier :

- ✓ l'**augmentation** des financements de l'État en faveur du nouveau **volet mobilité** des contrats de plan État-région ;
- ✓ l'**augmentation** des enveloppes annuelles du programme de **régénération** et de **modernisation fluviale**, de celui de **régénération routière** ainsi que du **fonds de mobilités actives** ;
- ✓ la **création** d'une enveloppe pour le nouveau programme « **car express** ».

Il poursuit également le financement des **grands projets structurants** comme le canal Seine-Nord Europe, le tunnel Lyon-Turin, la ligne à grande vitesse Roissy-Picardie, la modernisation de la ligne Massy-Valenton, la modernisation des lignes ferroviaires de Paris-Orléans-Limoges-Toulouse et Paris-Clermont-Ferrand ou les aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux et au Nord de Toulouse dans le cadre de l'opération du grand projet du Sud-Ouest.

Les **recettes** prévisionnelles sont évaluées à **4,55 milliards d'euros**. Elles sont principalement composées de recettes de fiscalité affectée complétées, pour le plan de relance, par des dotations budgétaires exceptionnelles. Le panier de ressources de l'AFIT France est complété par la **taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance** créée par la loi de finances pour 2024.

Conventions et avenants approuvés

Le Conseil d'administration a approuvé les **huit premières conventions au titre de l'année 2024** pour une valeur de plus de **2,67 milliards d'euros**.

Agenda

Le prochain Conseil d'administration se tiendra le **21 février 2024**.

A noter également : **3^{ème} édition** du [Hackathon européen](#) sur le thème « Améliorer les infrastructures de transport pour des **mobilités actives** : lieux, nœuds et plates-formes pour une **transition des mobilités** » le **26 mars 2024**. Avec le soutien de la direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités, l'Université Gustave Eiffel, l'AFIT France mène une réflexion autour des évolutions des mobilités (marchandises et voyageurs) et des impacts sur les besoins en matière d'infrastructures de transport.

Sur l'AFIT France : L'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFIT France) est un établissement public national ayant pour mission de participer au financement de projets d'infrastructures de transport et de mobilités. Ses champs d'intervention vont de la ligne à grande vitesse (LGV), des infrastructures routières, des transports en commun, des ports maritimes et voies navigables, à la continuité cyclable en passant par le littoral.

L'AFIT France met en œuvre la programmation de la loi d'orientation des mobilités ainsi que le volet transport du plan de relance, et co-finance, de grands projets structurants (canal Seine Nord Europe, tunnel transalpin Lyon-Turin).

Le budget annuel de l'Agence est de plus de 4,5 milliards d'euros. L'AFIT France est administrée par un Conseil d'administration dont le président est nommé par le Président de la République. Les ressources de l'Agence proviennent de recettes affectées issues des mobilités carbonées : taxes sur les carburants et le transport aérien, taxe et redevance versées par les sociétés concessionnaires d'autoroutes et amendes des radars automatiques.

Pour en savoir plus : www.afit-france.fr. Vous y trouverez notamment : les rapports d'activité – le [rapport d'activité 2022](#), les budgets, les communiqués de presse, le relevé des délibérations du Conseil d'administration ...

Contacts presse du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

Tél : 01 40 81 91 56

Mél : presse@ecologie.gouv.fr

Contact presse de l'AFIT France

Tél : 01 40 81 10 61

Mél : katrin.moosbrugger@afit-france.fr